

**CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN**  
**SESSION DÉPARTEMENTALE DES 13, 14 ET 15 JANVIER 2009**

**Monsieur Christian Perron**  
**Conseiller général du canton de Guéméné sur Scorff**

**Rapport 31**

Monsieur Le Président, chers collègues,

Mon intervention concerne aussi bien la politique de l'eau que le bordereau concernant les déchets.

Je voudrais attirer votre attention sur le projet d'installation d'une décharge sur le territoire de la Communauté de communes de Pays du Roi Morvan. Certes, dans un souci de respect de l'environnement il convient de trouver les moyens de traiter les déchets, encore faut-il que cela soit fait dans de bonnes conditions

Le terrain choisi pour l'installation de ce centre d'enfouissement est situé sur la commune de Plouray en tête de bassin de l'Ellé avec les risques que cela comporte pour la qualité de l'eau.

D'autre part, ce projet a été conçu sans aucune transparence et la population, à juste titre, est inquiète des conséquences qu'il pourrait générer au niveau de l'environnement. La majorité des communes concernées a pris position contre cette installation. Des forages ont été entrepris sans autorisation préalable. La commune de Plouray, qui s'y est opposée, a été déboutée par M. Le Préfet.

Cette entreprise, Guy Dauphin Environnement a malheureusement un passé qui ne plaide pas en sa faveur : déchets dangereux transportés en Côte d'Ivoire avec les conséquences dramatiques que les médias nous ont relatés.

Il a quelques semaines la presse nous apprenait que cette même entreprise a fait un dépôt de 47 000 Tonnes de déchets dangereux sur la commune de Falaise en Normandie sans aucune autorisation.

Enfin sur les différents sites gérés par cette entreprise dans le grand ouest, incendies et explosions ne sont pas rares.

Il me semble, pour le respect de l'environnement, alors que tout s'est fait dans une grande opacité, et pour des raisons sanitaires, qu'il convient d'agir pour empêcher cette installation dans ce territoire déjà défavorisé sur le plan économique et qui mise pour une part son développement sur le tourisme. Ce serait aller dans le sens de la population et de la quasi totalité des communes concernées.

D'autre part, sur le plan des retombées économiques, cette société n'aurait pas, ou si peu, de redevance à payer, les produits traités ne provenant pas de l'extérieur de l'entreprise. Quant au nombre d'emplois créés, si ce projet aboutissait, il serait dérisoire.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'intervenir pour contribuer à régler cette situation qui inquiète beaucoup la population du Nord Ouest du département.